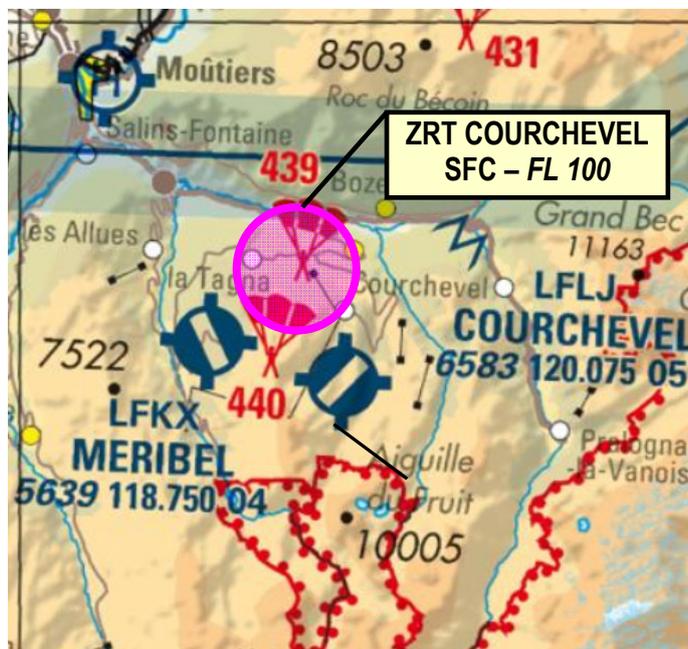


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire « ZRT COURCHEVEL » dans le cadre d'une manifestation aérienne en marge de la coupe du monde de saut à ski

En vigueur : Du 06 août 2021 au 07 août 2021

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Courchevel LFLJ – Méribel LFKX



Extrait carte IGN 1 /500 000 édition 2021

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
ZRT activable : vendredi 06 août : 1300 – 1830 samedi 07 août : 1300 – 1830
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : - Marseille INFO : 124.500 MHz - Courchevel INFO : 120.075 MHz
GESTIONNAIRE
Directeur des vols : 06 26 45 61 27
STATUT
Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM :

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour les aéronefs :

- participant à la manifestation ;
- autorisés par le gestionnaire ;
- effectuant des opérations de sûreté aérienne, de lutte contre les incendies, de secours et de sauvetage lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la zone après contact avec COURCHEVEL INFO 120.075 MHz.

SERVICES RENDUS

Services d'information de vol et d'alerte rendus par les prestataires habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

Limites latérales :

Cercle de 1 NM de rayon centré sur 45°25'49"N, 006°36'50"E (tremplin de saut à ski de Courchevel-Le-Praz)

Limites verticales :

SFC / FL 100

ORGANISMES A CONTACTER

Avant et pendant la manifestation :
Directeur des vols : 06 26 45 61 27

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES

Activités de parachutage n°439 COURCHEVEL LE PRAZ et n°440 COURCHEVEL 1850 suspendues pendant l'activité de la ZRT.